

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 novembre 2014

Convocation du 17/11/2014

L'an deux mille quatorze et le vingt-quatre novembre à 19h30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe DUBONNET, Maire.

Présents : Philippe DUBONNET, Jocelyne GOUGOU, Vincent LAGUILLAUMIE, Agnès MARANZONI (arrivée à 20h00), Hubert MARECHAL, Catherine LALINDE (arrivée à 20h00), Bernard MARECHAL, Carole MASCHERONI, JB CURTO, JC PILLET, JF DUBONNET, Marianne NEGRE, Joëlle ARNAUD

Absents : Serge ROCHE (excusé), A NDIAYE

M JC PILLET a été élu secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR

- Percepteur : indemnité de conseil
- Butte du Chef Lieu : choix du promoteur
- Créations de postes
- Décisions modificatives
- Travaux en cours
- Questions diverses

La séance débute à 19h40

Le compte-rendu de la séance du 27 octobre 2014 a été adopté à l'unanimité (10 voix).

Percepteur : indemnité de conseil

Les comptables du Trésor peuvent fournir une aide technique aux collectivités territoriales dans les conditions fixées par l'article 97 de la loi du 2 mars 1982, le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 et les arrêtés du 16 décembre 1983 et du 12 juillet 1990. Le comptable public intervient alors, à titre personnel, en dehors de ses attributions de fonctionnaire de l'État, à la demande des collectivités territoriales, et l'indemnité constitue la contrepartie de ce travail de conseil exercé en dehors des horaires habituels de service. Les textes précités prévoient, sans être exhaustifs, que les comptables publics peuvent fournir des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire économique, financière et comptable, L'attribution de l'indemnité de conseil fait l'objet d'une décision de l'organe délibérant de la collectivité.

Son montant est déterminé à partir de la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'ordre, des trois derniers budgets exécutés, à laquelle est appliqué le barème figurant dans les arrêtés susmentionnés, soit 395.25€ brut pour l'année 2014.

L'assemblée délibérante a toute latitude pour moduler ce montant, en fonction des prestations demandées au comptable.

Le conseil municipal, après débat et après avoir délibéré, compte tenu des restrictions budgétaires et de la baisse des dotations de l'Etat, décide d'attribuer à Mme la Trésorière de la Motte Servolex la moitié de la somme dont elle peut prétendre.

Monsieur Bernard MARECHAL suggère d'harmoniser les décisions à ce sujet au niveau du canton.

Adopté par 12 voix « pour » et une voix « contre » (souhaite supprimer cette indemnité).

Butte du Chef-Lieu : choix du promoteur

Lors de la réunion du 4 septembre, le jury a souhaité obtenir d'ultimes précisions, qui ont conduit les candidats à apporter des compléments. Sur la foi de ces dernières informations, la commission a procédé, le 17 novembre dernier, au classement des deux offres au terme d'un vote à bulletin secret.

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de cette dernière commission proposant de retenir le projet Savoisienne, et souligne qu'il convient d'indemniser en conséquence le groupe Maulin et lui verser l'indemnité forfaitaire prévue par le règlement de consultation, à savoir 8000 €.

Il confirme également qu'il convient de finaliser la présentation du projet retenu avec la mise au point de la promesse d'achat par Savoisienne comportant les clauses suspensives habituelles tenant à l'obtention du Permis de construire, laquelle promesse fera l'objet d'un acte notarié en vue de la cession définitive du foncier devant comporter toutes les conditions de cette vente à charge au prix de 200 000 €; et ménageant des sanctions et pénalités pour le cas où les obligations du cahier des charges ne seraient pas respectées.

Après en avoir délibéré, le conseil confirme les orientations de la commission, et approuve le choix du projet présenté par l'équipe Savoisienne pour aménager et construire sur le terrain communal.

Il décide également

- De confirmer le versement de l'indemnité au groupe Maulin, soit 8000€
- De charger le maire de procéder ou faire procéder à toutes formalités pour rendre exécutoire cette décision et l'autorise à signer tous les documents afférents à la mise en œuvre de ce projet.

Adopté à l'unanimité (13 voix).

Une réunion avec les riverains sera organisée en temps utile et une information sera donnée à l'ensemble de la population peut-être à l'occasion des vœux.

Monsieur B MARECHAL demande si la commune pourra avoir un droit de regard sur l'affectation des logements locatifs.

Créations de postes

Ces délibérations sont reportées à une séance ultérieure puisque nous n'avons pas reçu l'avis de la CAP, conformément à la réglementation.

Décisions modificatives

Monsieur le Maire précise qu'en cette période, il convient parfois d'ajuster le budget primitif par des décisions modificatives. Compte tenu des dépenses à ce jour, il n'y a pas lieu de prendre de telles décisions pour l'instant.

Des réunions seront organisées prochainement pour préparer le budget primitif 2015.

Demande de subvention au conseil général (FDEC) pour les couvertines du cimetière : montant 4620€ TTC

Travaux en cours

- **Mise en accessibilité PMR de l'école** : la réception des travaux a eu lieu. Quelques réserves sont à lever.
- **Déplacement des conteneurs des OM** : prévu le 03 décembre prochain matin

Questions diverses

- **Cimetière** : une visite sur site a eu lieu en présence de l'entreprise SALOMON concernant la pose des derniers caveaux (différence de niveaux)
- **Radar pédagogique** : M Bernard MARECHAL indique que le radar a été mis en place du 15 septembre au 03 novembre dernier. Il était disposé dans la zone 30km/heure mais prenait dans la zone en amont. Environ 400 véhicules/ jour ont été comptabilisés dans le sens de la descente avec un trafic plus important entre 7h30 et 09h00 et 13h00/14h00.
- **Cartofil** : M B MARECHAL informe les élus qu'un site internet de Chambéry Métropole, à destination des communes, permet de visualiser le cadastre et les différents réseaux sur la commune.
- **Forêt**
 - Forêt communale : marquage prévu demain par l'ONF. M B MARECHAL sera présent.
 - Deux parcelles de bois sont en vente. Les propriétaires ont été reçus en mairie. Le conseil municipal décide d'acquérir les parcelles E n°257 et E n°274 limitrophes d'une parcelle communale au prix de 800€.
- **Contentieux** : une des affaires est passée au tribunal administratif le 18 novembre dernier.
- **Activités périscolaires** : une réunion avec les intervenants a eu lieu ce soir à 18h30. Quelques problèmes de discipline sont à noter notamment avec les grands, le mardi. Un rappel sera fait à tous les parents sur le nécessaire respect de la convention.
- **Conseil d'école** : une visite de l'école du Château est prévue pour se rendre compte de l'utilisation du tableau interactif.
- **Maintenance informatique** : M H MARECHAL indique qu'une consultation a été organisée. Sur 3 entreprises consultées, deux ont remis une offre. L'entreprise BSO a été retenue.
- **Transport scolaire** : une rencontre a été organisée avec Mme le proviseur du collège de Cognin.
- **Commission vie associative** : Monsieur LAGUILLAUMIE fait circuler le questionnaire qui sera distribué aux aînés lors du repas du 30 novembre prochain afin de connaître leurs attentes. Le dépouillement aura lieu le 11 décembre prochain.
Un règlement d'utilisation de la salle polyvalente par les associations est en cours de rédaction.
- **Commission jeunesse** : discussion toujours en cours avec le SIVOM
- **C3E** : tableau de bord à diffuser/ formation à prévoir avec le personnel communal/ implication des enfants de l'école avec le défi classe énergie.
- **Commission patrimoine** : Monsieur B MARECHAL fait le point sur les dossiers en cours
 - le four à pain proposé par un habitant de la commune ne sera pas récupéré compte tenu du coût élevé des travaux de démontage et remontage
 - voirie de la commune : carte en cours de correction à Chambéry Métropole et graphiste à contacter pour devis/ devis à demander pour panneaux de lieux-dits
 - sentiers d'intérêt communautaire : la convention devra être mise à jour. Concernant le sentier du bas, il convient de contacter le propriétaire et le locataire. Visite sur site à programmer.
- **Urbanisme** :

- Monsieur le Maire souhaite mettre en place une sous -commission de la commission travaux qui sera chargée de veiller au respect de la conformité des travaux. Les personnes suivantes ont été désignées, à leur demande : M le Maire, V LAGUILLAUMIE, JB CURTO, JF DUBONNET, J ARNAUD et JC PILLET
 - La secrétaire de mairie énumère les demandes accordées et/ou refusées et déposées depuis le conseil municipal du 22 septembre 2014
- **Déneigement** : environ 35 privés inscrits
 - **Repas du CCAS du 30 novembre prochain** : 72 personnes prévues

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.